

M. BLAIN : Lorsque le crédit fut soumis au comité en juin 1905, voici ce qui s'est dit de part et d'autre :

M. BRODEUR. Le comité peut être assuré qu'il ne sera rien dépensé, à moins que la propriété ne soit transféré au Gouvernement.

M. BARKER : C'est-à-dire que toute la somme devra être appliquée en constructions ?

M. BRODEUR : Oui.

M. BARKER : Il ne sera rien payé comme prix d'achat de propriétés ?

M. BRODEUR : Non.

M. McLENNAN : L'honorable député devrait être content d'apprendre qu'il n'a pas été dépensé un sou sur ce crédit, les conditions prévues par le ministre ne s'étant pas réalisées.

M. BLAIN : Je le comprends très bien. Le crédit fut adopté en 1905, et voté de nouveau en 1906. Il fut voté en premier lieu avec l'entente formelle qu'il n'en serait pas dépensé un dollar pour achat d'immeubles.

M. McLENNAN : Et il n'a rien été dépensé ; l'honorable député est-il satisfait ?

M. BLAIN : Non, je ne le suis pas, car le Gouvernement opère aujourd'hui une volte-face, et déclare que, sur les \$10,000 que nous sommes appelés à voter de nouveau, il sera versé \$3,500 à la compagnie pour un immeuble qui est de nulle valeur, et que le représentant du comté reconnaît n'être d'aucune utilité pour personne.

L'hon. M. FISHER : Ce n'est pas là, à mon avis, un exposé impartial de la situation. Voici un immeuble qui est en mauvais état de réparation, mais qui, à l'origine, n'en a pas moins coûté beaucoup d'argent. L'honorable député cite les paroles de M. Brodeur ; je ne sais trop ce que M. Brodeur a eu à voir dans cette affaire, car il n'était pas ministre des Travaux publics.

Mais le Gouvernement n'ayant pas réussi à obtenir cette propriété pour rien, il reste à décider s'il doit s'en rendre acquéreur et en faire un port utilisable. Nous demandons \$10,000 pour cette fin. Les négociations sont actuellement en cours. Si le Gouvernement ne devient pas propriétaire de l'immeuble, il ne sera rien dépensé pour cette fin ; si le Gouvernement acquiert l'immeuble moyennant \$3,500, prix dont on est à peu près convenu, si je ne me trompe, il pourra avec les \$6,500 qui lui resteront, établir un port spacieux pour l'usage du public. Le Gouvernement croit que cela en vaut la peine. Ce n'est pas un achat inutile qu'il veut faire ; au contraire il va se rendre acquéreur d'ouvrages qui ont coûté beaucoup d'argent et dont il sera possible de tirer parti moyennant de légères réparations. Si cet immeuble reste la propriété d'une compagnie particulière, il ne sera d'aucune utilité pour le public, tandis qu'entre nos mains, moyennant une dépense de \$3,500 comme prix d'achat et de \$6,500 pour réparations, il deviendra utilisable pour le public. C'est là la véritable situation.

M. BARKER.

M. FOWLER : Toute cette difficulté vient de ce que nous avons si souvent un ministre intérimaire aux Travaux publics. Depuis que l'honorable M. Tarte a cessé d'agir, nous avons toujours eu, sauf de rares intervalles, un ministre intérimaire dans ce département. Nous avons d'abord eu M. Sutherland comme ministre intérimaire, puis durant quelque temps comme ministre en titre, après quoi il s'est absenté pour cause de maladie. Puis, nous avons eu M. Hymán comme ministre suppléant des Travaux publics et ensuite comme ministre en titre pour une courte période, et lui aussi dut partir pour cause de maladie, et aujourd'hui nous avons le ministre de l'Agriculture. De là toute cette confusion et ces embarras. L'honorable ministre de l'Agriculture voudra-t-il dire s'il compte dépenser ces crédits ? Il est rumeur dans le pays que l'honorable ministre renoncerait au portefeuille de l'Agriculture.

L'hon. M. FISHER : Ne croyez pas aux rumeurs, il n'y a rien de plus décevant.

M. FOWLER : Il s'en trouve parfois qui sont fondées, et, d'après cette rumeur, l'honorable ministre renoncerait au portefeuille de l'Agriculture pour accepter celui des Travaux publics. Ne pourrait-il pas faire quelque petite confiance au comité et lui dire si cette rumeur est fondée ou non ? Si nous savions qu'il serait lui-même chargé de dépenser ces fonds, nous donnerions plus de poids aux déclarations qu'il nous fait quant à l'utilisation de ces crédits. Nous le saurions mieux en état de remplir ces promesses et persuadés qu'il s'efforcerait sincèrement et franchement de les remplir. La discussion du crédit serait abrégée si l'honorable ministre voulait nous dire franchement ce qui en est de cette rumeur.

L'hon. M. FISHER : L'honorable député me témoigne une telle confiance que je suis tenté d'accepter son offre. Malheureusement je ne suis pas en mesure de faire une telle déclaration, mais l'honorable député peut être sûr que quel que soit le ministre qui sera chargé de la conduite du département, il fera tous ses efforts pour faire honneur au Gouvernement et remplir les promesses que j'ai faites.

M. SPROULE : La manière dont on a géré les divers département de l'administration depuis quelques années me paraît être ni plus ni moins qu'un abus des privilèges parlementaires. Nous n'avons jamais eu deux années de suite le même ministre dans ce département. Le ministre à la demande de qui nous votons des crédits n'est plus là pour nous dire comment les fonds ont été dépensés, n'est plus là pour nous renseigner sur la manière dont il a rempli les promesses faites au nom du Gouvernement. Le ministre suppléant a toujours quelque échappatoire : Le Gouvernement, dit-il, s'est efforcé de faire un bon emploi des fonds ; mais ce n'est pas moi qui